

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

---

Arrêté du **12 MARS 2021**

**fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2021 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale**

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,**

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale ;  
Vu l'arrêté du 08 février 2021 portant déclaration de vacance d'emploi de professeur des universités de médecine générale offert à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2021 et fixant les modalités de candidature,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Est autorisée à participer au concours ouvert au titre de l'année 2021 pour le recrutement de professeur des universités de médecine générale la candidate dont le nom suit :  
Mme Catherine LAPORTE

**Article 2**

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **12 MARS 2021**

La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef du département des personnels  
enseignants-chercheurs des disciplines de santé

  
Pascal ROINEL